

RAPPORT ANNUEL

2023-2024



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

RAPPORT ANNUEL 2023-2024



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Édifice Appalaches, 3^e étage
233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2
(418) 335-1112
agencech@arfpc.ca | www.arfpc.ca

19 juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

Page

LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES FIGURES	vii
AVIS DE CONVOCATION	1
ORDRE DU JOUR	1
MESSAGE DU PRÉSIDENT	1
PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2022-2023	2
1. À PROPOS DE L'AGENCE	4
2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	4
2.1 Les membres	4
2.2 Les comités	5
2.3 L'équipe	6
2.4 Le territoire et les conseillers forestiers accrédités	7
2.5 Les activités du président et du personnel	9
3. PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES	10
3.1 Contributions en services par les partenaires	10
3.2 Contributions financières par les partenaires	11
4. LA CLIENTÈLE	13
5. TRAVAUX SYLVICOLES RÉALISÉS	14
5.1 Travaux sylvicoles : faits saillants	15
6. VOLUMES RÉCOLTÉS	17
7. AUTRES PROGRAMMES	18
7.1 Programme de 2 milliards de plants	18
7.2 Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	18
8. PLAN D'ACTION POUR LA MOBILISATION DES BOIS	19
8.1 Atteinte des volumes ciblés	19
8.2 Démarche régionale de mobilisation des propriétaires à la récolte de bois	19
9. PLAN D'ACTION DE L'AGENCE	20
10. LES ACTIONS DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR	21
10.1 Reboisement de feuillus	21
10.2 Plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce - phase I	22
10.3 Suivis de milieux humides sous conservation volontaire	23
10.4 Déploiement des PAF bonifiés	23
10.5 Activités de transfert de connaissances aux producteurs	24
11. AUTRES ACTIVITÉS DE L'AGENCE	25
11.1 Analyse de friches	25
11.2 Réglementation sur l'abattage d'arbres	25
11.3 Demandes de renseignements sylvicoles	26
11.4 Bureau d'enregistrement des producteurs forestiers	26
ÉTATS FINANCIERS	28

LISTE DES TABLEAUX

		<i>Page</i>
Tableau 1.	Valeur (\$) des contributions en services par les partenaires	10
Tableau 2.	Contribution (\$) de l'industrie par type d'usine	12
Tableau 3.	Contribution (\$) de l'industrie par MRC.....	12
Tableau 4.	Volume (m ³) de bois acheté par l'industrie selon les groupes d'essences par MRC.....	12
Tableau 5.	Répartition de l'aide financière moyenne attribuée aux propriétaires par conseiller forestier	13
Tableau 6.	Répartition de l'aide financière moyenne par MRC.....	13
Tableau 7.	Répartition des travaux sylvicoles par programme d'aide financière.	14
Tableau 8.	Volumes moyens récoltés par hectare pour les traitements sylvicoles réalisés dans les peuplements naturels et dans les plantations de résineux.	17
Tableau 9.	Cibles régionales et provinciales pour les volumes livrables de 2021 à 2024 (m ³)	19
Tableau 10.	Bilan du plan d'action 2023-2024.....	20
Tableau 11.	Nombre de cours offerts par mandataire et nombre de participants pour chaque formation donnée en 2023-2024.....	24
Tableau 12.	Activités détaillées du bureau d'enregistrement en 2023-2024.....	27

LISTE DES FIGURES

		<i>Page</i>
Figure 1.	Membres du conseil d'administration et nombre de présences aux réunions.....	5
Figure 2.	Répartition des conseillers forestiers accrédités ayant un territoire défini dans la région de la Chaudière	7
Figure 3.	Contributions (\$) de l'industrie par type d'usine et par année financière.....	11
Figure 4.	Répartition de la superficie traitée (ha) par groupe de traitement	15
Figure 5.	Répartition des sommes investies (\$) par groupe de traitement.....	15
Figure 6.	Répartition de la superficie traitée (ha) par travaux commerciaux	16
Figure 7.	Répartition des sommes versées (\$) par travaux commerciaux	16
Figure 8.	Répartition des volumes (m ³) récoltés par travaux commerciaux	17
Figure 9.	Nombre de dossiers de producteurs forestiers traités au Bureau d'enregistrement de la Chaudière par année financière	26
Figure 10.	Nombre de producteurs forestiers inscrits sur le territoire de l'Agence et au Bureau d'enregistrement de la Chaudière au 31 mars par année financière	27

AVIS DE CONVOCATION

Vous êtes convoqués à la 28^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière qui se tiendra le mercredi 19 juin 2024, à 10 h 30, à la salle du Conseil de la MRC des Appalaches, au 233, boulevard Frontenac Ouest, 2^e étage. Au plaisir de se rencontrer lors de votre assemblée!



Raymond Cimon
Président



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Mot du président
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 juin 2023
6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 21 juin 2023
7. Présentation et adoption du rapport d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
8. Présentation des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
9. Nomination des auditeurs pour l'année 2024-2025
10. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025
11. Élection des administrateurs pour l'année 2024-2025
 - 11.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - 11.2. Élection des administrateurs
 - 11.2.1 Représentants du monde municipal (2 postes)
 - 11.2.2 Représentants des propriétaires forestiers (2 postes)
 - 11.2.3 Représentants des industries (2 postes)
12. Affaires nouvelles
13. Levée de l'assemblée

MESSAGE DU PRÉSIDENT

La dernière année a été assez mouvementée à plusieurs niveaux. Avec l'annonce de la retraite du directeur pour la fin de l'année, nous avons procédé à l'embauche de nouveaux employés pour combler les postes vacants ainsi que le poste de la direction de l'Agence.

Le Ministre a fait une tournée des régions du Québec pour faire le point sur la réalité de tous les partenaires qui travaillent de près ou de loin avec la forêt privée ou publique. Les résultats de cette consultation devraient être disponibles en début juin 2024. En forêt privée, nous en sommes à renouveler l'entente du programme pour les prochaines années et les résultats de cette tournée sont importants. La forêt a subi plusieurs feux au Québec qui ont détruit plusieurs milliers d'hectares. Les terres privées doivent contribuer encore plus aux demandes des industriels pour combler les besoins.

Nous avons eu certains problèmes avec les représentants du Ministère sur des communications écrites. Nous avons obtenu la permission d'utiliser la portion 2024 du programme de mobilisation des bois, Subvention 2021, en 2023, malgré le fait qu'elle était gelée selon les placements à terme qu'on avait faits jusqu'en octobre 2024.

Devant ce fait, nous avons convenu avec le Ministère que ce montant nous serait avancé. Par contre, nous n'avons reçu qu'une partie de ce montant. Nous finissons donc l'année avec un compte à payer aux conseillers forestiers.

Les MRC sont en réflexion concernant leurs règlements d'abattage d'arbres, l'émission des permis et l'application des suivis pour assurer des résultats positifs pour la forêt et son environnement.

Je tiens à remercier les administrateurs pour leur implication et participation aux différentes instances de l'Agence. Je remercie aussi notre équipe à l'Agence qui fait un excellent travail pour mener à bien notre planification et les objectifs fixés.

Souhaitons que les graines semées par l'Agence au cours de la dernière année dans les discussions et communications écrites avec le Ministère portent fruit dans la nouvelle entente.



PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2022-2023

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-SEPTIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

Le mercredi 21 juin 2023

Procès-verbal de la vingt-septième assemblée générale des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, tenue le mercredi 21 juin 2023, à 10 h 30, sous la présidence de monsieur Raymond Cimon.

Sont présents :

REPRÉSENTANTS ORGANISMES

Membres délégués

Sylvain Duchesneau	Laforêt, Coopérative de services forestiers
Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
Jérôme Lapointe	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Éric Cliche	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Louis Villeneuve	Produits forestiers D.&G. Ltée
Marco Guay	Clermond Hamel Ltée
Jean-Marc Doyon	MRC Beauce-Sartigan
Raymond Cimon	MRC des Appalaches
Gilbert Breton	MRC de Lotbinière
Jean Audet	MRC La Nouvelle-Beauce
Sylvain Cloutier	MRC Beauce-Centre
André Emery	Groupement forestier Chaudière
André Roy	Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
Samuel Poulin	Groupement forestier de Beauce-Sud

Invités

Christian Bédard	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Sylvain Lamontagne	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Julie Gagné	Agence régionale des forêts privées de la Chaudière
Marie-Lou Deschênes	Agence régionale des forêts privées de la Chaudière
Anthony Avoine	Agence régionale des forêts privées de la Chaudière
Claude Tremblay	Agence régionale des forêts privées de la Chaudière
Alain Marcoux	Agence régionale des forêts privées de la Chaudière

IL Y A QUORUM

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présente assemblée, ayant été dûment convoquée, est déclarée ouverte à 10 h 30, par le président, M. Raymond Cimon. Un mot de bienvenue est prononcé.

2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. Raymond Cimon procède à la lecture de l'avis de convocation.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Une lecture de l'ordre du jour est faite par M. Raymond Cimon.

RÉSOLUTION 27-AG-183

Concernant l'ordre du jour de l'assemblée du 21 juin 2023

Il est proposé par Jérôme Lapointe et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Mot du président
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 juin 2022
6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 14 juin 2022
7. Présentation et adoption du rapport d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 2023
8. Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2023
9. Nomination des auditeurs pour l'année 2023-2024
10. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024
11. Élection des administrateurs pour l'année 2023-2024
 - 11.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - 11.2. Élection des administrateurs
 - 11.2.1. Représentants du monde municipal (2 postes)
 - 11.2.2. Représentants des propriétaires (2 postes)
 - 11.2.3. Représentants des industries (3 postes)
12. Affaire nouvelle
13. Levée de l'assemblée

Adoptée

4. MOT DU PRÉSIDENT

D'entrée de jeu, M. Cimon aborde la question du sous-financement pour la réalisation de travaux sylvicoles. Il souhaite que le ministère tienne compte des résultats fort intéressants de notre région au moment de la répartition budgétaire provinciale du montant additionnel annoncé au début du mois de mai.

Par ailleurs, il remercie les administrateurs, le personnel ainsi que les conseillers forestiers pour leur implication. M. Cimon termine en souhaitant à tous une excellente saison.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 14 JUIN 2022

RÉSOLUTION 27-AG-184

Concernant l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 juin 2022

Il est proposé par Sylvain Duchesneau et résolu unanimement d'adopter, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 juin 2022.

Adoptée

6. SUIVI DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2022

Demande des partenaires de la forêt privée pour un nouveau Rendez-vous de la forêt privée.

Réponse du sous-ministre le 12 août 2022

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a pris connaissance de la demande et analyse la possibilité de tenir un nouveau Rendez-vous de la forêt privée.

RÉSOLUTION 27-AG-185

Il est proposé par André Roy, appuyé par Jean Audet et résolu unanimement de réitérer la demande à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts de convoquer rapidement un nouveau Rendez-vous de la forêt privée réunissant tous les partenaires.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

M. Alain Marcoux présente l'ensemble des réalisations de la dernière année. Il mentionne que le rapport d'activité sera publié sur le site Web de l'Agence.

M. Anthony Avoine, responsable multiresources, fait une présentation sur le concept de *Forêt nourricière*.

Une période de questions a lieu par la suite.

RÉSOLUTION 27-AG-186

Concernant l'adoption du rapport d'activité pour l'année 2022-2023

Il est proposé par Éric Cliche et résolu unanimement d'adopter le rapport d'activité 2022-2023 de l'Agence.

Adoptée

8. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

M. Raymond Cimon résume les principales informations contenues dans les états financiers. Il souligne qu'ils ont été présentés par Mme Manon Lehoux, de la firme RCGT, lors de la réunion du conseil d'administration précédant l'AGA.

RÉSOLUTION 27-AG-187

Concernant l'adoption des états financiers au 31 mars 2023

Il est proposé par Éric Cliche et résolu unanimement, d'adopter les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

Adoptée

9. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'ANNÉE 2023-2024

RÉSOLUTION 27-AG-188

Concernant la nomination des auditeurs pour l'année 2023-2024

Il est proposé par André Roy et résolu unanimement de retenir, pour la vérification comptable de l'exercice 2023-2024, les services de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

Adoptée

10. APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2024

M. Marcoux présente le budget prévisionnel de l'Agence pour l'année 2023-2024. Ce budget ne représente pas l'ensemble des activités de l'Agence, mais celles qui sont en lien avec le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP).

Deux sources de revenus n'apparaissent pas dans le budget :

- Montant à confirmer provenant de la répartition provinciale du 5 M\$ annoncé au début du mois de mai;
- Montant de 468 000 \$ de la dernière année du Programme Subvention 2021 qui serait utilisé dès cette année.

RÉSOLUTION 27-AG-189

Concernant l'adoption du budget prévisionnel pour l'année financière 2023-2024

Il est proposé par André Roy et résolu unanimement d'adopter le budget prévisionnel 2023-2024, tel que présenté, tout en ajoutant un montant de 125 000 \$ provenant de l'actif net non affecté.

Adoptée

11. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2023-2024

11.1 NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

RÉSOLUTION 27-AG-190

Concernant la nomination du président et du secrétaire d'élection

Il est proposé par Raymond Cimon de nommer Alain Marcoux, président d'élection et Julie Gagné, secrétaire d'élection.

Adoptée

11.2 ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

11.2.1 Représentants du monde municipal (2 postes)

Pour cette catégorie, 2 postes sont vacants et sont donc en élection : Sylvain Cloutier et Gilbert Breton ont été désignés, par résolution, suivant le processus décrit à l'article 16.03 du Règlement no 1 de l'Agence. Ces deux personnes sont déclarées élues.

11.2.2 Représentants des producteurs forestiers (2 postes)

Pour cette catégorie, 2 postes sont vacants et sont donc en élection : Caroline Houde et Sylvain Duchesneau ont été désignés, par résolution, suivant le processus décrit à l'article 16.03 du Règlement no 1 de l'Agence. Ces deux personnes sont déclarées élues.

11.2.3 Représentants des industries (3 postes)

Pour cette catégorie, un poste a été comblé par M. Louis Villeneuve, de Produits forestiers D&G Ltée.

RÉSOLUTION 27-AG-191

Concernant l'élection des administrateurs pour l'année 2023-2024

Il est proposé par Marco Guay, appuyé par Christian Bédard et résolu unanimement d'entériner l'élection des personnes ci-haut mentionnées.

Adoptée

12. AFFAIRE NOUVELLE

Aucun sujet.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 27-AG-192

Concernant la clôture de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par André Emery et résolu unanimement, de lever l'assemblée à 12 h 10.

Adoptée

Raymond Cimon
Président

Alain Marcoux
Secrétaire

1. À PROPOS DE L'AGENCE

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière est issue des décisions du Sommet sur la forêt privée tenue en 1995. Elle a pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire dans une perspective d'aménagement durable, et ce, en concertation avec ses principaux partenaires, soit les producteurs forestiers, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), l'industrie forestière et le monde municipal.

Le territoire de l'Agence est constitué de toutes les petites forêts privées (402 879 hectares) et se situe dans la région administrative de Chaudière-Appalaches. Les MRC de Lotbinière, La Nouvelle-Beauce, Beauce-Centre, des Appalaches et Beauce-Sartigan délimitent le territoire administratif de l'Agence. Cette dernière occupe une superficie totale, toutes vocations confondues, de 747 849 hectares (7 478 km³).

Pour réaliser son mandat, l'Agence s'appuie sur son plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) de la région Chaudière et par l'administration de plusieurs programmes d'aide financière s'adressant aux producteurs forestiers.

2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

2.1 Les membres

L'Agence réalise plusieurs mandats en concertation avec ses partenaires qui se divisent en trois catégories de membres : le monde municipal, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, ainsi que les organismes reconnus de producteurs forestiers.

Au cours de l'année 2023-2024, l'Agence comptait 63 membres. Une cotisation annuelle de 25 \$ est demandée, à l'exception des membres d'office (13) qui en sont exemptés.

Monde municipal (39 membres) :

- MRC Beauce-Centre
- MRC Beauce-Sartigan
- MRC La Nouvelle-Beauce
- MRC Lotbinière
- MRC des Appalaches
- Municipalité d'Adstock
- Municipalité de Beaulac-Garthby
- Municipalité de Frampton
- Municipalité de Kinnear's Mills
- Municipalité de La Guadeloupe
- Municipalité de la Paroisse de Disraeli
- Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun
- Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus
- Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
- Municipalité de Saint-Agapit
- Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière
- Municipalité de Saint-Alfred
- Municipalité de Saints-Anges
- Municipalité de Saint-Benoît-Labre
- Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce
- Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière
- Municipalité de Saint-Elzéar
- Municipalité de Saint-Fortunat
- Municipalité de Saint-Frédéric
- Municipalité de Sainte-Hénédine
- Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset
- Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf
- Municipalité de Saint-Jules
- Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
- Municipalité de Sainte-Marguerite
- Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne
- Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton
- Municipalité de Sainte-Praxède
- Municipalité de Val-Alain
- Municipalité d'Irlande
- Ville de Disraeli
- Ville de Saint-Georges
- Ville de Sainte-Marie
- Ville de Thetford Mines

Organisations reconnues de propriétaires forestiers (8 membres) :

- Laforêt, Coopérative de services forestiers
- Groupement agro-forestier de Lotbinière-Mégantic inc.
- Groupement forestier et agricole de Beauce Sud inc.
- Groupement forestier Chaudière inc.
- Groupement forestier du sud de Dorchester inc.
- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
- Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

Membres office – industries (13 membres) :

- Bois Franc-Nord inc.
- Carrier & Bégin inc.
- Clermond Hamel Itée
- Jules Martineau (Scierie Jules Martineau)
- Les Produits Forestiers D&G Itée (Saint-Côme-Linière)
- Maibec inc. (Saint-Théophile)
- Mobilier Rustique (Beauce) inc.
- Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.
- Scierie BP inc.
- Scierie Lauzé inc.
- Les Industries Picard & Poulin inc.
- Scierie Lemieux & Fils inc.
- Scierie bois PR Lumber

Membres associés (3 membres) :

- Arbosilva inc.
- Services forestiers François Martel
- Conseillers forestiers de la région de Québec

2.2 Les comités

2.2.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est formé des quatre partenaires de l'Agence. Les administrateurs participent au suivi des dossiers et voient à leur cheminement. Chaque membre joue un rôle important dans le fonctionnement des affaires courantes de l'Agence.

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq (5) reprises au cours de la dernière année. L'orientation des réflexions et les décisions prises s'arriment essentiellement avec le développement durable des ressources du milieu forestier régional.

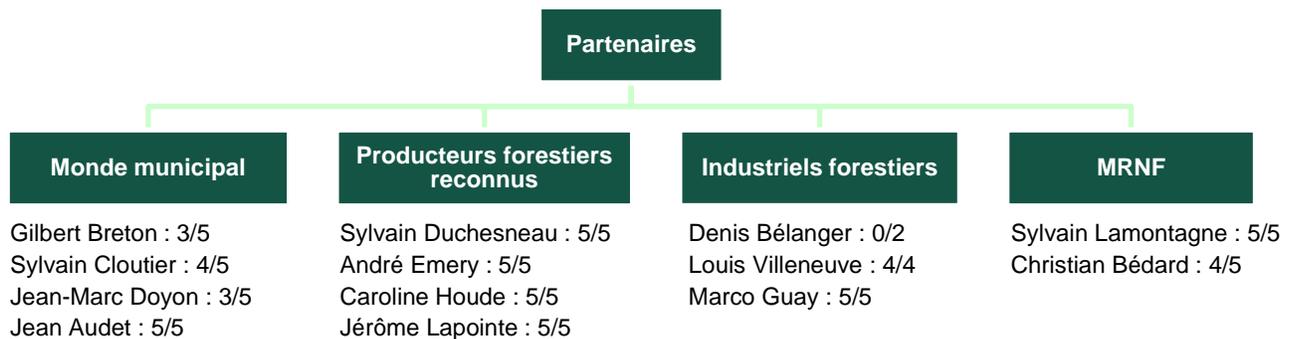


Figure 1. Membres du conseil d'administration et nombre de présences aux réunions

2.2.2 Le comité exécutif

Le comité exécutif s'est réuni à une (1) reprise. Son mandat est d'analyser toutes questions aux fins de recommandations pour le conseil d'administration.

Les membres du comité exécutif et officiers sont :

- Raymond Cimon, président
- André Emery, vice-président
- Alain Marcoux, secrétaire-trésorier
- Caroline Houde, administratrice
- Christian Bédard, administrateur
- Marco Guay, administrateur

2.3 L'équipe



Alain Marcoux, ingénieur forestier
Directeur



Marie-Lou Deschênes, ingénieure
Forestière
Directrice des services forestiers



Julie Gagné,
Agente administrative et responsable
du Bureau d'enregistrement



Elvina Alpha Mekui Me Kemoe
Assistante en géomatique



Anthony Avoine, biologiste
Coordonateur multiressources



Claude Tremblay,
Agente de secrétariat



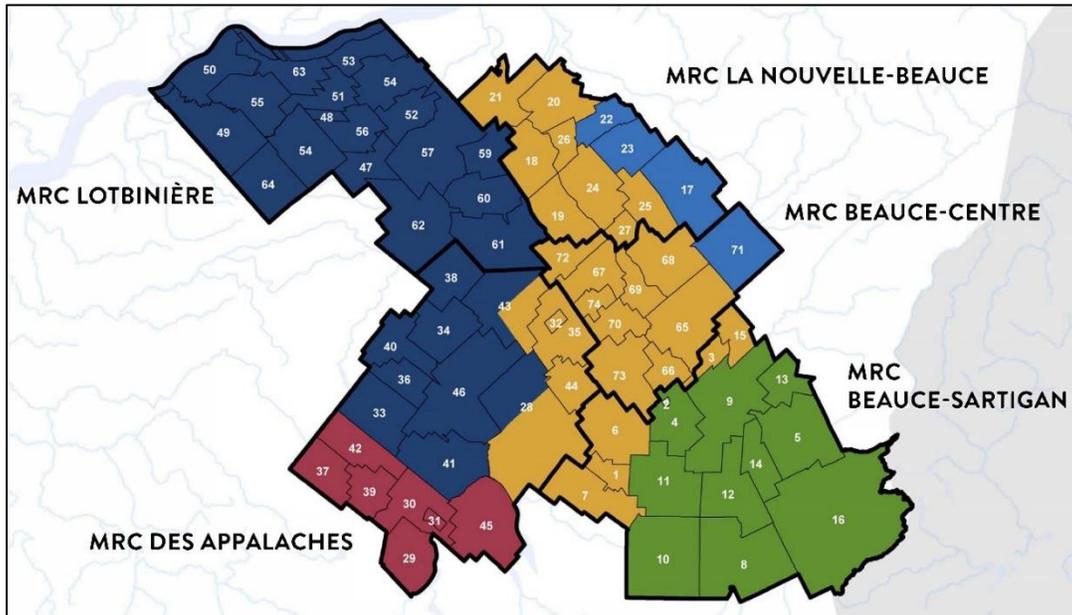
William Bergeron, ingénieur forestier
Responsable technique



Rosalie Deblois,
Technicienne forestière

2.4 Le territoire et les conseillers forestiers accrédités

L'Agence a accrédité 10 conseillers forestiers. Ceux-ci offrent des services et un support technique aux producteurs forestiers reconnus. Il y a les conseillers forestiers indépendants et, sur des territoires délimités, les groupements forestiers. La compagnie Domtar intervient uniquement sur ses propres propriétés forestières.



MRC BEAUCESARTIGAN	MRC LA NOUVELLE-BEAUCE	MRC LES APPALACHES	MRC LOTBINIÈRE	MRC BEAUCENTRE
01. La Guadeloupe	17. Frampton	28. Adstock	47. Dosquet	65. Beauceville
02. Lac-Poulin	18. St-Bernard	29. Beaulac-Garthby	48. Laurier-Station	66. St-Alfred
03. Notre-Dame-des-Pins	19. St-Elzéar	30. Disraeli (paroisse)	49. Leclercville	67. St-Frédéric
04. St-Benoît-Labre	20. St-Isidore	31. Disraeli (ville)	50. Lotbinière	68. St-Joseph-de-Beauce
05. St-Côme-Linière	21. St-Lambert-de-Lauzon	32. East Broughton	51. N.-D.-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	69. St-Joseph-des-Érables
06. St-Éphrem-de-Beauce	22. Ste-Hénédine	33. Irlande	52. St-Agapit	70. St-Jules
07. St-Evariste-de-Forsyth	23. Ste-Marguerite	34. Kinnear's Mills	53. St-Antoine-de-Tilly	71. St-Odilon-de-Cranbourne
08. St-Gédéon-de-Beauce	24. Ste-Marie	35. Sacré-Coeur-de-Jésus	54. St-Apollinaire	72. St-Séverin
09. St-Georges	25. Sts-Anges	36. St-Adrien-d'Irlande	55. St-Édouard-de-Lotbinière	73. St-Victor
10. St-Hilaire-de-Dorset	26. Scott	37. St-Fortunat	56. St-Flavien	74. Tring-Jonction
11. St-Honoré-de-Shenley	27. Vallée-Jonction	38. St-Jacques-de-Leeds	57. St-Gilles	
12. St-Martin		39. St-Jacques-le-Majeur	58. St-Janvier-de-Joly	
13. St-Philibert		40. St-Jean-de-Brébeuf	59. St-Narcisse-de-Beaurivage	
14. St-René		41. St-Joseph-de-Coleraine	60. St-Patrice-de-Beaurivage	
15. St-Simon-les-Mines		42. St-Julien	61. St-Sylvestre	
16. St-Théophile		43. St-Pierre-de-Broughton	62. Ste-Agathe-de-Lotbinière	
		44. Ste-Clotilde-de-Beauce	63. Ste-Croix	
		45. Ste-Praxède	64. Val-Alain	
		46. Theftord Mines		

A	LaForêt, Coopérative de services forestiers
B	Groupe forestier et agricole de Beauce-Sud Inc.
C	Groupe forestier Chaudière Inc.
D	Groupe Agro-Forestier Lotbinière Mégantic Inc.
E	Groupe forestier du Sud de Dorchester Inc.

Figure 2. Répartition des conseillers forestiers accrédités ayant un territoire défini dans la région de la Chaudière

2.4.1 Les groupements forestiers ayant un territoire défini

Laforêt, Coopérative de services forestiers

115, rue Principale
Ham Nord (Québec) G0P 1A0
819-344-2232 | laforet@laforet.coop

Groupe forestier et agricole de Beauce Sud inc.

34, 4^e Rue Ouest
Saint-Martin (Québec) G0M 1B0
418-382-5068 | info@gfbauce-sud.com

Groupe forestier Chaudière inc.

356, rue Principale
Saint-Victor (Québec) G0M 2B0
418-588-6674 | gfchaud@telvic.net

Groupe agro-forestier Lotbinière-Mégantic inc.

2622, rue Saint-Pierre
Sainte-Agathe-de-Lotbinière (Québec) G0S 2A0
418-599-2828 | lotmeg@coopsteagathe.com

Groupe forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue
Saint-Prospère (Québec) G0M 1Y0
418-594-8208 | dorchest@gfsdinc.com

2.4.2 Les conseillers forestiers pour l'ensemble du territoire

Arbosilva inc.

1120, rue Lallier
Thetford Mines (Québec) G6H 2M6
418-281-0716 | remi.morin@arbosilva.com

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boul. Dionne
Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9
418-228-5110 | apbb@apbb.qc.ca

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

6021, Boul Wilfrid-Hamel, Bureau 200
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 2H3
367-777-0555 | cfrq@cfrq.ca

Services forestiers François Martel

6691, rue Salaberry
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1K2
819-583-2078 | francois.martel@servicesforestiers.ca

2.5 Les activités du président et du personnel

Au cours de l'année 2023-2024, le président ainsi que le personnel de l'Agence se sont impliqués dans différents dossiers, activités de concertation, support, réseautage et formations, tels que :

Concertation, support et réseautage :

- Comité de développement agroalimentaire des Appalaches
- Comité Forêt-Environnement PDZA de la MRC de Lotbinière
- Rencontre de démarrage pour le projet d'utilisation des résidus forestiers de la MRC des Appalaches
- Rencontre régionale de réflexion sur la réglementation en matière d'abattage d'arbres MRC Nouvelle-Beauce
- Rencontre des conseillers forestiers pour la présentation de l'outil géomatique d'aide à la mobilisation des bois
- Journée de consultation territoire agricole
- Rétroaction MTQ pour le prolongement de l'autoroute 73
- Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
- Plan régional de développement des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Lotbinière
- Rencontre des conseillers forestiers pour la situation de la TBE
- Rencontre d'accréditation des conseillers forestiers
- Organisme de bassins versants de la zone du Chêne
- Plan de développement du territoire agricole et forestier (PDTAF) de la Nouvelle-Beauce
- Société d'aide au développement de la collectivité de l'Amiante
- Table des Agences – MRNF
- Table du ministre de la forêt privée
- Congrès Groupements forestiers Québec
- Groupe de travail sur les nerpruns envahissants

Formations :

- Formation sur l'identification des milieux humides boisés à Stoke
- Formation milieux humides donnée par l'Association des Biologistes du Québec
- Nouvelles exigences légales et réglementaires touchant les milieux humides et hydriques en ligne
- Adaptation de nos pratiques aux changements globaux : applications terrain
- Révision MSCR, martelodrome à La Patrie
- Séance d'information sur les données du CDPNQ (espèces menacées)
- Les PFNL et l'agroforesterie au profit de la biodiversité avec l'APBB
- Webinaire Biopterre noisetier agroforesterie
- Formation ArcGIS (Udemy)

3. PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

L'Agence administre plusieurs programmes d'aide financière dont le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), qui vise à promouvoir l'aménagement forestier et à financer des travaux sylvicoles. Les ressources qui sont nécessaires au fonctionnement de l'Agence et à la vérification opérationnelle des travaux réalisés par les conseillers forestiers accrédités sont soutenues financièrement par ce programme.

3.1 Contributions en services par les partenaires

L'implication des partenaires est essentielle pour l'avancement des dossiers mis de l'avant par l'Agence. Leur participation en services, en temps et en frais encourus pour les réunions correspond à un montant de 45 065 \$.

Tableau 1. Valeur (\$) des contributions en services par les partenaires

Partenaires	Participation au conseil d'administration (\$)	Participation aux autres comités et services (\$)	Total (\$)
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	3 600	400	4 000
MRC Beauce-Sartigan	1 200	-	1 200
MRC La Nouvelle-Beauce	2 000	-	2 000
MRC des Appalaches	2 000	20 265 ¹	22 265
MRC de Lotbinière	1 200	-	1 200
MRC Beauce-Centre	1 600	-	1 600
Laforêt, Coopérative de services forestiers	2 000	-	2 000
Groupement forestier Chaudière inc.	2 000	400	2 400
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	2 000	-	2 000
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2 000	400	2 400
Produits forestiers D&G Itée et Mobilier Rustique inc.	3 600	400	4 000
Total	23 200	21 865	45 065

1. L'Agence est logée gracieusement par la MRC des Appalaches. Un montant de 19 865 \$ représente la valeur annuelle du loyer.

3.2 Contributions financières par les partenaires

3.2.1 Le MRNF

Le MRNF attribue annuellement à l'Agence un financement pour la réalisation de travaux sylvicoles par l'entremise des conseillers forestiers accrédités. En 2023-2024, ce montant s'élevait à 2 829 835 \$.

En plus, l'Agence a reçu un montant de 598 000 \$ (part de 2023) et de 468 000 \$ (part de 2024) totalisant ainsi la somme de 1 066 000 \$ en 2023 via le programme Subvention 2021. La part de 2024 a été utilisée en 2023 parce que le MRNF nous a permis de devancer l'utilisation de cette somme.

3.2.2 L'industrie forestière

La liste suivante représente les 33 usines ayant versé leur contribution financière pour l'achat de bois en forêt privée de notre territoire :

- Blanchette & Blanchette inc.
- Bois Cargault inc.
- Bois Daaquam inc.
- Bois Daaquam inc. (div. Saint-Pamphile)
- Bois Hunting inc.
- Bois LIB inc.
- Carrier & Bégin inc.
- Champeau Mégantic
- Clermond Hamel Itée
- Compagnie de Placage Mégantic
- Domtar inc.
- Entreprise forestière Lambert inc.
- Fontaine inc.
- Groupe NBG inc.
- Industries Maibec inc. (St-Théophile)
- J. M. Champeau inc. (2006)
- La Menuiserie d'East Angus inc.
- Le Spécialiste du bardeau de cèdre inc.
- Les Bois Poulin
- Les Industries Picard et Poulin inc.
- Mobilier Rustique (Beauce) inc.
- Multibois F.L. inc.
- Produits forestiers Arbec inc.
- Produits forestiers D&G Itée
- René Bernard inc.
- Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.
- Scierie Carrière Sawmill Itée
- Scierie Clifton
- Scierie Lapointe et Roy Itée
- Scierie Ste-Thècle inc.
- Scierie St-Fabien inc.
- Stella-Jones inc.
- Vexco inc.

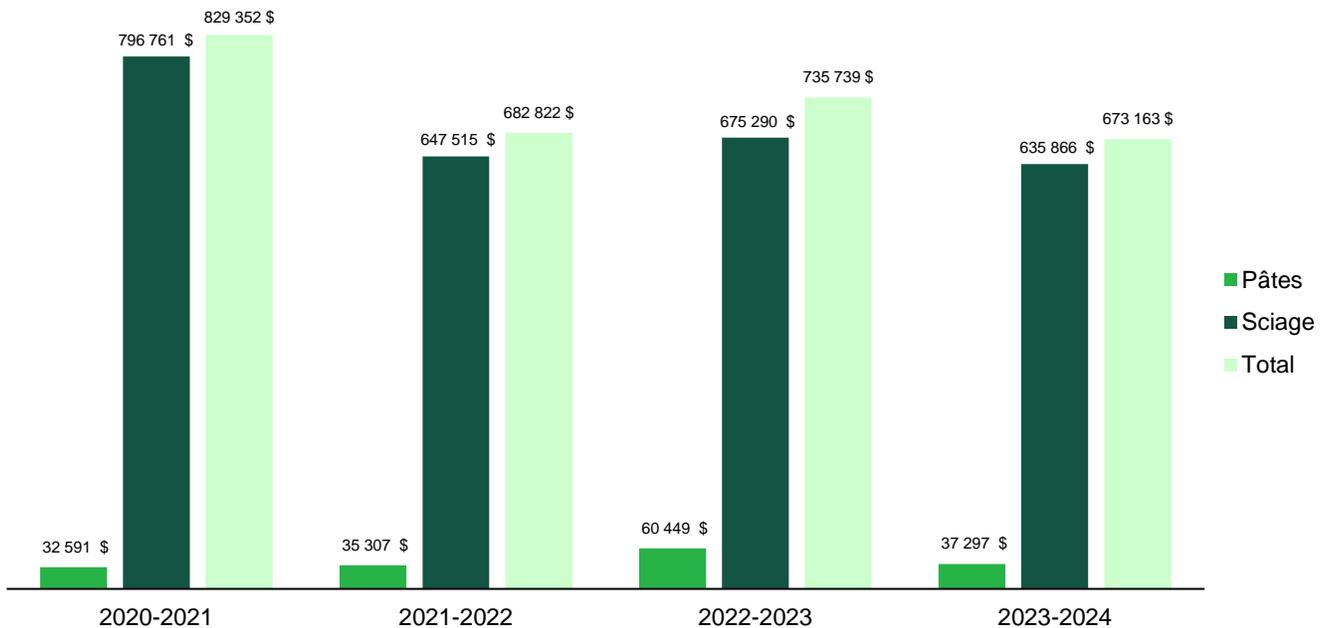


Figure 3. Contributions (\$) de l'industrie par type d'usine et par année financière

Tableau 2. Contribution (\$) de l'industrie par type d'usine

Type d'usine	Contribution (\$)	Pourcentage (%)
Usines de sciage	635 866	94,5
Usines de pâte et papier	37 297	5,5
Total	673 163	100,0

Tableau 3. Contribution (\$) de l'industrie par MRC

MRC	Valeur (\$)	Pourcentage (%)	Différence 2022 (%)
MRC des Appalaches	198 444	29	- 23
MRC de Beauce-Sartigan	202 913	30	+ 11
MRC Lotbinière	52 923	8	- 22
MRC de La Nouvelle-Beauce	78 064	12	- 0,03
MRC Beauce-Centre	119 503	18	+ 1
Plan conjoint de l'APBB ¹	21 317	3	- 33
Plan conjoint SPFRQ ¹	0	N/A	N/A
Total	673 163	100	- 9

¹Achats provenant du territoire des plans conjoints mais dont la provenance par MRC n'est pas détaillée.

Tableau 4. Volume (m³) de bois acheté par l'industrie selon les groupes d'essences par MRC

MRC	SE (m ³)	THO (m ³)	PIB-PIR (m ³)	AR (m ³)	FM (m ³)	FD (m ³)	Total (m ³)
MRC des Appalaches	170 216	4 123	4 766	407	9 735	9 196	198 444
MRC de Beauce-Sartigan	182 923	8 865	4 689	56	3 100	3 279	202 913
MRC Lotbinière	36 009	2 600	730	264	10 071	3 250	52 923
MRC de La Nouvelle-Beauce	68 915	4 993	2 025	42	1 564	525	78 064
MRC Beauce-Centre	109 011	6 250	1 322	73	2 759	89	119 503
Sous-total	567 073	26 831	13 532	842	27 229	16 338	651 846
Plans conjoints ¹	0	0	0	0	6 752	14 565	21 317
Total (m³)	567 073	26 831	13 532	842	33 981	30 903	673 163
Possibilité forestière (m ³ /an)	582 407		139 436		219 767	419 098	1 360 708
Possibilité forestière (%)	97		30		15	7	49

¹Achats provenant du territoire des plans conjoints mais dont la provenance par MRC n'est pas détaillée.

Légende : SE = Sapin-épinette PIB-PIR = Pin blanc-Pin rouge FM = Peuplier, tremble
 THO = Thuya de l'Est AR = Autres résineux FD = Feuillu mélangé

4. LA CLIENTÈLE

Ce sont 568 propriétaires forestiers qui ont bénéficié du PAMVFP, du programme Subvention 2021, ainsi que du programme FEFEC-boisement de friches. Ce nombre représente 13 % des 4 373 producteurs forestiers reconnus sur l'ensemble du territoire de l'Agence en date du 2 avril 2024 (Tableau 5).

L'aide financière moyenne par propriétaire est passée de 7 710 \$ en 2022 à 7 951 \$ en 2023, ce qui représente une augmentation de 3 %.

Tableau 5. Répartition de l'aide financière moyenne attribuée aux propriétaires par conseiller forestier

Conseiller forestier	Nombre de propriétaires	Aide financière moyenne (\$)	Total (\$)
Groupelement agro-forestier de Lotbinière-Mégantic	88	8 221	723 450
Groupelement forestier Chaudière	106	9 443	1 001 007
Groupelement forestier de Beauce Sud	80	9 346	747 663
Groupelement forestier de Dorchester	14	5 192	72 688
Laforêt, Coopérative de services forestiers	50	7 432	371 615
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	164	6 356	1 042 427
Arbosilva	6	13 216	79 299
Services forestiers François Martel	4	9 828	39 312
Conseillers forestiers de la région de Québec	55	7 510	413 038
Domtar	1	N/A	25 403
Total	568	7 951	4 515 901

La répartition des investissements par MRC n'a pas connu de variation significative par rapport à l'an dernier (Tableau 6).

Tableau 6. Répartition de l'aide financière moyenne par MRC

MRC	Nombre de propriétaires	Aide financière moyenne (\$)	Total (\$)	Total (%)
Beauce-Sartigan	155	8 368	1 297 105	29
La Nouvelle-Beauce	62	6 865	425 601	9
Les Appalaches	200	8 895	1 779 073	39
Lotbinière	53	7 403	392 360	9
Beauce-Centre	97	6 456	626 261	14

5. TRAVAUX SYLVICOLES RÉALISÉS

Tableau 7. Répartition des travaux sylvicoles par programme d'aide financière

Type de travaux	Programme d'aide à la forêt privée		Programme Subvention 2021		Boisement de friches (FEFEC)		2 GA-2021		Total	
	ha	\$	ha	\$	ha	\$	ha	\$	ha	\$
Préparation de terrain	511	547 502	-	-	11	19 081	-	-	522	566 582
Reboisement (gr. 06)										
Plantation	879 471 plants	550 019	-	-	27 564 plants	17 711	-	-	907 035 plants	567 731
Regarni	2 535 plants	1 826	-	-	3 725 plants	2 656	-	-	6 260 plants	4 482
Sous-total	882 006 plants	551 845	-	-	31 289 plants	20 367	-	-	913 295 plants	572 212
Entretien de plantation	588	1 273 524	-	-	23	51 079	20	42 922	631	1 367 525
Travaux non commerciaux (gr. 08)										
Dégagement de peuplement naturel	16	33 880	-	-	-	-	-	-	16	33 880
Éclaircie précommerciale systématique	15	24 652	-	-	-	-	-	-	15	24 652
Sous-total	31	58 532	-	-	-	-	-	-	31	58 532
Travaux commerciaux										
Première éclaircie commerciale résineuse de peuplement naturel	23	38 022	39	51 223	-	-	-	-	61	89 245
Première éclaircie commerciale résineuse de plantation	249	363 856	366	470 319	-	-	-	-	615	834 175
Deuxième éclaircie commerciale résineuse de plantation	41	47 474	78	67 661	-	-	-	-	120	115 135
Éclaircie commerciale autres résineux	-	-	6	3 464	-	-	-	-	6	3 464
Éclaircie commerciale de feuillus d'ombre	9	11 309	0	0	-	-	-	-	9	11 309
Jardinage de résineux	-	-	7	5 755	-	-	-	-	7	5 755
Jardinage de feuillus d'ombre	82	118 267	108	153 668	-	-	-	-	190	271 935
Coupe progressive	49	55 237	109	103 543	-	-	-	-	158	158 780
Coupe progressive de feuillus d'ombre	-	-	2	2 713	-	-	-	-	2	2 713
Coupe de récupération	13	9 019	12	8 051	-	-	-	-	25	17 071
Martelage	254	47 567	246	45 353	-	-	-	-	500	92 920
Aide technique à la mobilisation des bois	638	193 208	516	155 339	-	-	-	-	1 154	348 547
Sous-total	1 358	883 959	1 488	1 067 089	-	-	-	-	2 846	1 951 048
Total¹	2 488	3 315 362	1 488	1 067 089	34	90 527	20	42 922	4 030	4 515 901

¹Cela exclu le nombre de plants dans la colonne ha.

5.1 Travaux sylvicoles : faits saillants

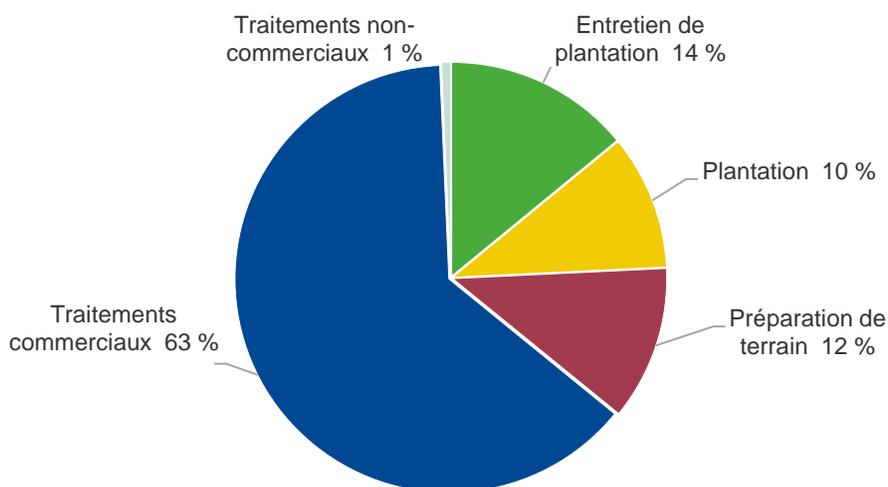


Figure 4. Répartition de la superficie traitée (ha) par groupe de traitement

- Les travaux commerciaux représentent 63 % des superficies traitées;
- Par rapport à 2022 :
 - Les superficies traitées en travaux en chaîne (Gr.05-06-07) ont connu une hausse de 9%.
 - Le reboisement est plus élevé de 75 087 plants, soit environ 37,5 ha supplémentaires.
- Depuis 5 ans (2019), les travaux en chaîne ont connu une hausse de 485,5 ha (+ 43 %).

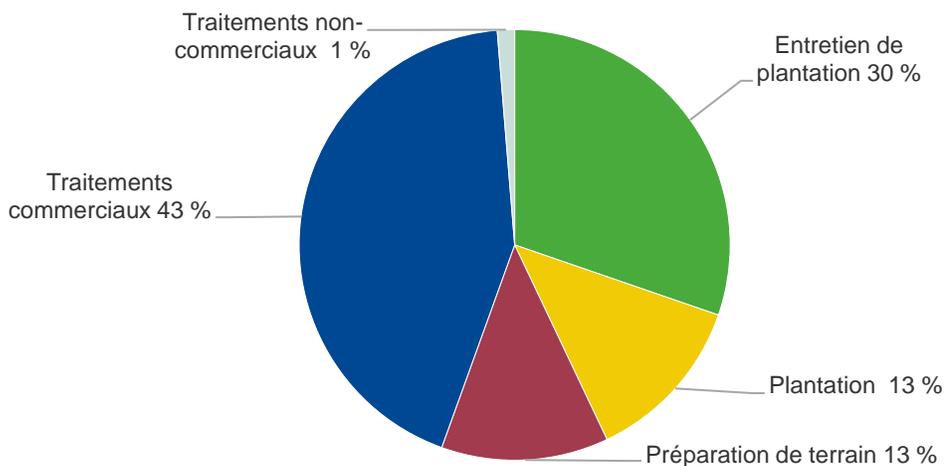


Figure 5. Répartition des sommes investies (\$) par groupe de traitement

- Cette année, la proportion des sommes investie dans les travaux commerciaux a augmenté d'environ 2 %. L'an dernier, elle avait diminué de 3 %;
- Les travaux en chaîne représentent cette année 56 % des sommes investies, soit 2 506 319 \$. C'est 74 % de plus qu'en 2019 (+ 1 066 942 \$) et 20 % de plus qu'en 2022 (+ 422 209 \$).

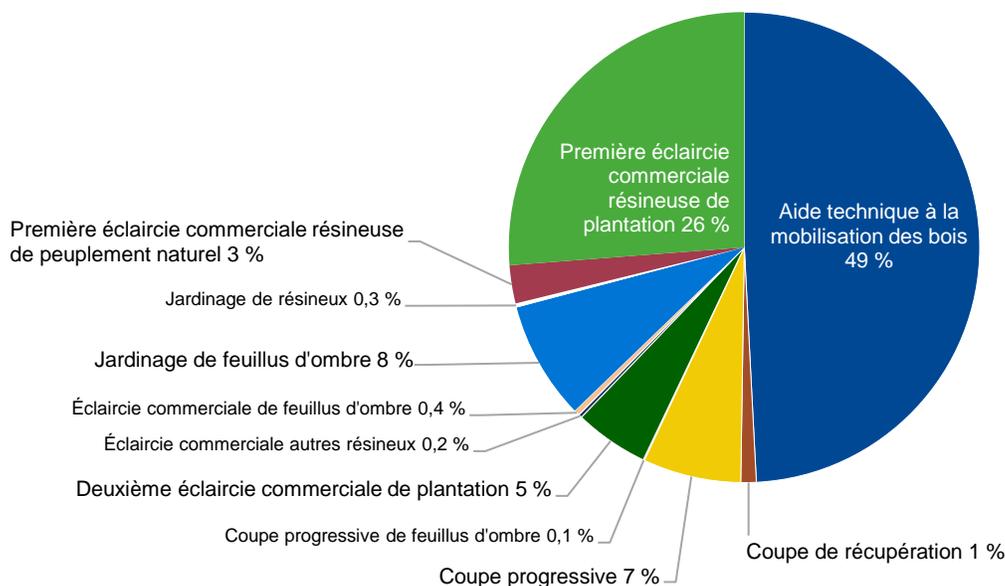


Figure 6. Répartition de la superficie traitée (ha) par travaux commerciaux

- La 1^{re} éclaircie commerciale résineuse de plantation représente 26 % des superficies traitées en travaux commerciaux. C'est une hausse de 23 % par rapport à 2022.
- Le martelage (500 ha en 2023) est exclu de ces statistiques.

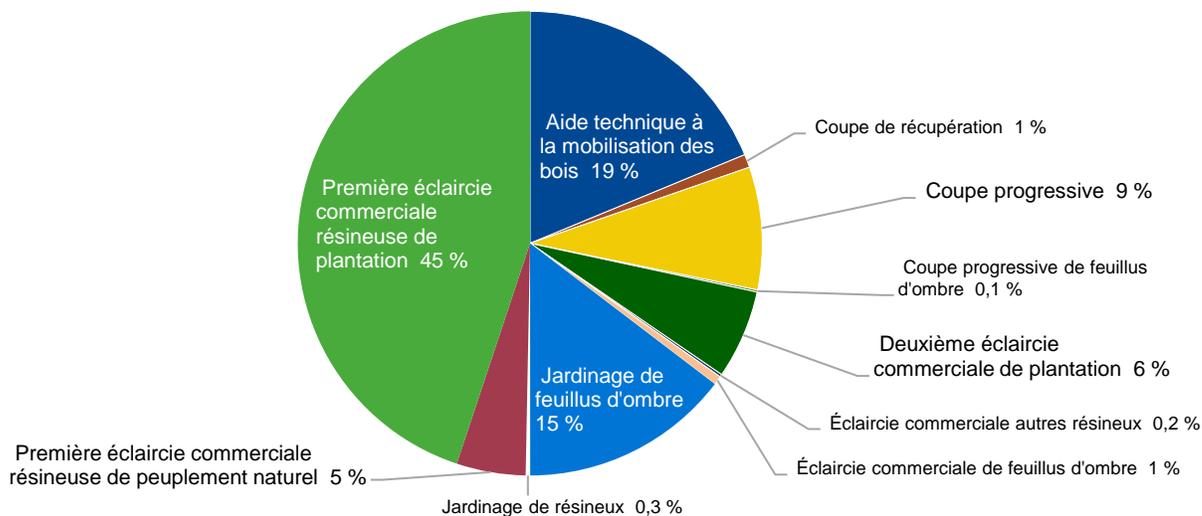


Figure 7. Répartition des sommes versées (\$) par travaux commerciaux

- La 1^{re} éclaircie commerciale en plantation (SEPM) représente 45 % des sommes investies en travaux commerciaux, soit une baisse de 1 % par rapport à 2022.
- L'ATMB représente 19 % des sommes investies en travaux commerciaux, soit une diminution de 1 % par rapport à 2022.
- Le martelage est exclu de ces statistiques. Il représente 5 % (92 920 \$) des sommes investies en travaux commerciaux.

6. VOLUMES RÉCOLTÉS

Les volumes récoltés pour les traitements sylvicoles réalisés dans des peuplements naturels et dans des plantations de résineux sont indiqués dans le Tableau 8. Ces données découlent de l'information contenue dans les rapports d'exécution produits par les conseillers forestiers. Cette année, un volume additionnel de 31 373 m³ a été récolté par rapport à 2022 (+17.5 %).

De 2022-2023 à 2023-2024 :

Première éclaircie commerciale (1^{re} EC) résineuse de plantation :

La superficie traitée est passée de 500 ha à 615 ha (hausse de 23 %) et un volume supplémentaire de 5 311 m³ a été récolté (hausse de 18 %). Cette année, la 1^{re} EC résineuse de plantation représente 83 % des superficies en éclaircie de plantation.

Deuxième éclaircie commerciale (2^e EC) de plantation :

La superficie traitée a doublé, passant de 60 ha à 120 ha. Un volume supplémentaire de 3 228 m³ a été récolté, pour un total de 7 356 m³ (hausse de 78 %). Cela représente 3,5 % du volume provenant de travaux subventionnés. Cette année, la 2^e EC résineuse de plantation représente 16 % des superficies et 17,5 % des volumes récoltés en éclaircie de plantation (hausse de 5 % en volume et en superficie).

Travaux d'éducation de peuplements feuillus :

La superficie traitée est passée de 175 ha à 201 ha (hausse de 14,5 %).

Tableau 8. Volumes moyens récoltés par hectare pour les traitements sylvicoles réalisés dans les peuplements naturels et dans les plantations de résineux

Programmes	Éclaircie commerciale de plantation		Autres travaux commerciaux-peuplements résineux		Autres travaux d'éducation de peuplements feuillus		Total	
	Sup. (ha)	Vol. (m ³)	Sup. (ha)	Vol. (m ³)	Sup. (ha)	Vol. (m ³)	Sup. (ha)	Vol. (m ³)
Prog. d'aide forêt privée	290	17 279	722	86 331	92	4 662	1 104	108 272
Subvention 2021	444	24 422	688	74 340	109	4 028	1 242	102 790
Total	735	41 701	1 410	160 671	201	8 690	2 346	211 062
Moyenne 2023-2024 (m ³ /ha)		57		114		43		90
Moyenne 2022-2023 (m ³ /ha)		59		114		44		92

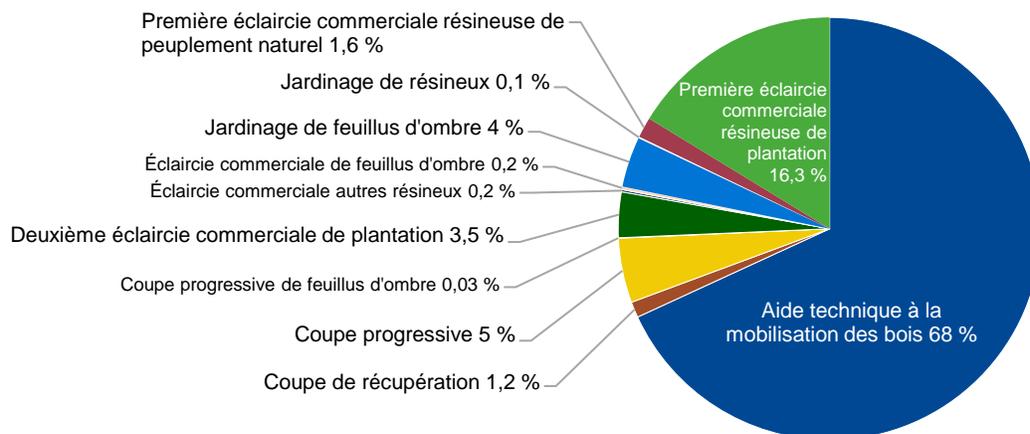


Figure 8. Répartition des volumes (m³) récoltés par travaux commerciaux

- Les volumes récoltés proviennent majoritairement de l'ATMB (68 %), soit une proportion semblable à 2022.

7. AUTRES PROGRAMMES

7.1 Programme de 2 milliards de plants

Le Programme de 2 milliards de plants a pour objectif le reboisement de superficies issues de perturbations naturelles, telles que des épidémies de tordeuses des bourgeons de l'épinette (TBE) ou autres insectes ravageurs, de chablis, feux, etc.

Il y a eu 19,68 ha d'entretien de plantation de réalisés au cours de l'année financière 2023-2024. Pour 2024-2025, un montant de 6 673 \$ sera disponible pour entretenir les plants qui en auraient besoin. S'il n'est pas utilisé, ce montant pourra être reporté à l'année financière suivante.

7.2 Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone

Le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) finance des projets de boisement de friches en forêt privée. Dans une perspective globale de lutte contre les changements climatiques, l'objectif de ce programme est de réduire les gaz à effet de serre et d'augmenter la séquestration du carbone par la mise en terre de plants forestiers.

Pour 2023-2024, ce sont 31 289 plants qui ont été mis en terre, représentant une superficie de 15,6 ha.

Les travaux préparatoires (déchiquetage) au boisement et les entretiens de plantations ont représenté respectivement 10,63 ha et 23,42 ha.

C'est un montant de 90 527 \$ qui a été investi en travaux.



8. PLAN D'ACTION POUR LA MOBILISATION DES BOIS

Ce plan d'action vise à soutenir le développement de la forêt privée notamment par une augmentation des volumes de bois récoltés et livrés aux usines de transformation de la région.

8.1 Atteinte des volumes ciblés

Pour l'année 2023, la cible fixée pour le volume récolté sur le territoire de l'Agence Chaudière était de 670 000 m³. Les résultats obtenus ont légèrement dépassé les attentes puisque 673 163 m³ de bois ont été récoltés, soit 0,5 % de plus qu'anticipé. Ce volume représente 13 % de tous les bois récoltés pour l'ensemble de la forêt privée du Québec (5 979 400 m³). Ainsi, notre territoire se classe au troisième rang provincial pour les volumes de bois mis en marché.

De même, un volume de 603 800 m³ a été récolté dans la catégorie sapin-épinette, soit 15 % de la récolte au Québec, qui est de 3 925 700 m³. Ce résultat positionne la région au deuxième rang provincial.



8.2 Démarche régionale de mobilisation des propriétaires à la récolte de bois

Le Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2021-2024 prévoit une démarche régionale de mobilisation pour chacune des agences : l'objectif étant d'augmenter la récolte de bois pour répondre aux orientations du MRNF, notamment celle qui cible, par la contribution de toutes les régions du Québec, un volume de 7,8 M m³ de bois à livrer aux usines en 2024.

Sur recommandation du groupe régional de mobilisation, le plan d'action a été adopté au printemps 2022 par le conseil d'administration. Ainsi, les partenaires conviennent de la cible de récolte suivante :

Tableau 9. Cibles régionales et provinciales pour les volumes livrables de 2021 à 2024 (m³)

	2021	2022	2023	2024
Région				
Volume cible (m ³)	640 000	655 000	670 000	680 000
Volume livré (m ³)	821 500	806 900	787 000	n/d
Pourcentage volume livré/cible (%)	128,4	123,2	117,5	n/d
Province				
Volume cible (m ³)	6 100 000	n/d	n/d	7 800 000
Volume livré (m ³)	6 690 700	5 974 700	5 979 400	n/d
Pourcentage volume livré région/province (%)	12,3	13,5	13,2	n/d

- Le volume livré par la région représente 13,2 % du volume total livré au Québec.

Pour atteindre la cible, il est prévu d'expérimenter une nouvelle méthode d'empilement des résidus forestiers pour éviter l'étape de la préparation de terrain et les coûts liés, suite à une coupe totale. Il est aussi prévu d'organiser une formation pour améliorer les méthodes de travail des opérateurs de multifonctionnelles et de porteurs dans un contexte de coupes partielles.

9. PLAN D'ACTION DE L'AGENCE

L'Agence dépose annuellement au MRNF un plan d'action qui contient plusieurs cibles. L'objectif de ce plan est de maximiser les retombées pour le bénéfice de la forêt privée. Le Tableau 10 illustre les résultats obtenus en 2023-2024. Ces données concernent uniquement le PAMVFP.

Tableau 10. Bilan du plan d'action 2023-2024

Action	Indicateur	Cible	Résultat	% cible atteinte
Réaliser des travaux sylvicoles	Sommes investies en travaux non commerciaux	2 275 145 \$	2 431 403 \$	107 %
	Nombre d'hectares réalisés en travaux non commerciaux	1907 ha	1571 ha	82 %
	Sommes investies dans l'aide technique à la mobilisation des bois	28 417 \$	193 208 \$	680 %
	Nombre d'hectares réalisés dans l'aide technique à la mobilisation des bois	94 ha	638 ha	678 %
	Sommes investies en travaux commerciaux (excluant l'aide technique à la mobilisation des bois)	250 587 \$	690 751 \$	276 %
	Nombre d'hectares réalisés en travaux sylvicoles commerciaux	173 ha	466 ha	270 %
Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications de la forêt privée	Sommes investies dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	85 000 \$	46 117 \$	54 %
Maintenir l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée	Sommes investies dans les activités de transfert de connaissances	25 000 \$	20 446 \$	82 %

Les cibles ont été largement dépassées grâce à un soutien additionnel reçu au cours de l'année 2023 (360 000 \$ et 278 000 \$, soit 638 000 \$ au total).



10. LES ACTIONS DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

10.1 Reboisement de feuillus

Depuis 2019, plusieurs projets sont menés pour augmenter le reboisement en feuillus nobles, notamment par l'enrichissement en sous-couvert forestier ou dans les trouées ainsi que par le boisement d'anciennes friches agricoles. Ces projets s'inscrivent dans un objectif de diversification de la composition forestière afin de favoriser la résilience des forêts face aux changements climatiques.

À ce jour, 13 projets ont été amorcés, couvrant une superficie de 23 ha, pour un total de 17 081 feuillus reboisés. Les principales essences mises en terre sont le chêne rouge, le chêne à gros fruits, le noyer noir, le caryer cordiforme, le cerisier tardif et, dans une moindre mesure, l'érable à sucre.

En 2023, 10 des 13 projets feuillus ont été inventoriés par le CERFO. Un mandat leur a été donné afin de documenter les facteurs de réussite et d'échec des plantations de feuillus dans un contexte de changements climatiques et de pression de broutement. Certaines plantations étant sous-couvert et d'autres en champs, une variété de mesures a été prise pour limiter le broutement (protecteurs individuels, clôture électrique, badigeonnage au *Plantskydd*). Les relevés de l'été dernier apportent certaines réponses quant aux variables déterminantes, mais d'autres travaux seront nécessaires pour évaluer le taux de survie et la croissance. Le second volet du mandat est de développer des fiches d'aide à la décision pour le reboisement des essences feuillues les plus prometteuses dans un contexte de changement climatique.

Après 5 ans, ce projet pilote permet de commencer à identifier les facteurs de réussite et d'échec des plantations de feuillus dans un contexte de forte pression de broutement et de formuler des recommandations pour les futures plantations.



10.2 Plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce - phase I

Il s'agit d'effectuer des travaux d'aménagement en appliquant les modalités prévues au Plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce (Famine, St-Gédéon, Armstrong) et d'offrir un soutien technique et un transfert de connaissances auprès des acteurs concernés par les travaux (conseillers forestiers, propriétaires privés et opérateurs de machinerie). Cette année, la date de fin du projet a été reportée d'un an, c'était un projet de 2 ans.

Le volet – travaux avec modalités fauniques a permis de réaliser 22,04 ha réparti comme suit : 13,22 ha de dégagement de plantations et 8,82 ha de coupe progressive adaptée en peuplement naturel de résineux.

L'indice de qualité des habitats des trois ravages du sud de la Beauce a été mis à jour. Les résultats sont en cours d'analyse.



10.3 Suivis de milieux humides sous conservation volontaire

Cette année, l'Agence s'est vu replonger dans quelques dossiers qui n'avaient pas refait surface depuis 2019. On parle des milieux humides qui sont sous conservation volontaire en propriétés privées sur le territoire de l'Agence. Le projet d'ententes de conservation volontaire avait initialement pris forme au début des années 2000. Au fil du temps, plus de 160 propriétaires ont été sensibilisés à l'importance de leur milieu humide et se sont engagés à le protéger par la signature d'une entente de conservation volontaire.

Au cours de l'été 2023, une partie des propriétaires signataires ont été approchés, puis un suivi terrain a été réalisé dans leur milieu humide. Cela nous a permis d'améliorer les bases de données d'inventaires terrain. En effet, le grand règne des mycètes (champignons) a été ajouté à la liste d'inventaire, de même que de nouvelles espèces végétales et animales. Nous avons aussi mis à jour la liste des propriétaires des lots sous entente en y intégrant les nouveaux signataires. Des cahiers du propriétaire ainsi qu'une nouvelle édition du bulletin l'Infeau ont été envoyés aux signataires de la région. Le tout s'est fait avec un soutien financier de la Fondation de la faune du Québec et la participation d'ornithologues amateurs du Club des ornithologues de la région des Appalaches (CORA).



10.4 Déploiement des PAFB bonifiés

Un projet récemment lancé dans les territoires des agences des forêts privées de la Montérégie, de Lanaudière, des Bois-Francs et de la Chaudière, vise à promouvoir le déploiement des plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB) au Québec pour favoriser la conservation des éléments sensibles des propriétés boisées. Initié en 2021-2022 en Montérégie et dans Lanaudière, avec le MRNF comme promoteur, ce projet a permis le développement et l'expérimentation de la démarche visant à intégrer de l'information sur les éléments sensibles dans les PAFB réalisés par les conseillers forestiers.

Le nouveau volet du projet entreprend le déploiement des PAFB dans ces quatre régions. Ainsi, en 2024, les propriétaires forestiers du territoire de l'Agence Chaudière ont désormais l'opportunité d'obtenir un PAFB adapté à leurs besoins et axé sur la mise en valeur des éléments sensibles de leur propriété.



10.5 Activités de transfert de connaissances aux producteurs

Comme par les années passées, l'Agence disposait d'un budget de 25 000 \$ pour financer des activités de transfert de connaissances. Ce montant a été utilisé pour donner 12 cours à 111 producteurs forestiers.

Les mandataires de l'Agence pour dispenser les formations sont : l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB), le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) et le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ).

Tableau 11. Nombre de cours offerts par mandataire et nombre de participants pour chaque formation donnée en 2023-2024

Formations	APBB	SPFRQ	SPFSQ	Nombre de participants
Abattage manuel sécuritaire	2			13
Transfert de boisés et d'érablières	2			29
Tronçonnage pour des revenus maximums	2			11
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	2	2		36
Fiscalité forestière et rapport d'impôt	1			15
Abattage directionnel et de précision			1	7
Total	9	2	1	111



11. AUTRES ACTIVITÉS DE L'AGENCE

11.1 Analyse de friches

D'un commun accord entre la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, le MAPAQ, l'Agence des Appalaches et l'Agence Chaudière, une nouvelle procédure est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2010 pour le processus d'analyse des demandes de reboisement de friches. Les détails se retrouvent dans les modalités administratives de l'Agence.

Lorsqu'une demande de révision de la décision du MAPAQ est soumise à l'Agence, celle-ci réfère le dossier au comité exécutif qui, par la suite, recommandera au conseil d'administration d'entériner ou de révoquer, en tout ou en partie, la décision rendue par le MAPAQ.

Si la décision du MAPAQ est renversée par le conseil d'administration, un avis est envoyé à la Direction régionale du MAPAQ pour l'informer de la décision rendue. Par la suite, l'Agence rend son verdict final en fonction de nouveaux arguments, s'il y a lieu, du MAPAQ.

Au cours de l'année 2023, l'Agence Chaudière a analysé trois demandes de révision pour le boisement de friches abandonnées.



11.2 Réglementation sur l'abattage d'arbres

L'Agence a analysé 97 demandes de permis d'abattage d'arbres avant leur émission par la MRC des Appalaches. Il s'agit d'une diminution de 10 % par rapport à l'année précédente.

De plus, 5 dossiers de plaintes ont été analysés et plusieurs avis techniques ont été donnés aux professionnels œuvrant sur le territoire de la MRC des Appalaches en lien avec le règlement 169 sur l'abattage d'arbres.



11.3 Demandes de renseignements sylvicoles

Les demandes de renseignements sylvicoles, qui sont adressées principalement par les notaires, visent à obtenir toutes les informations requises pour des travaux financés conformément à des prescriptions sylvicoles.

Cette année, l'Agence a répondu à 56 demandes de renseignements sylvicoles, soit une baisse de 21 % par rapport aux 71 demandes de l'année précédente.

Lors de la vente d'une propriété forestière, les parties en cause doivent connaître les obligations toujours en vigueur qui sont contractées envers l'Agence par le signataire des prescriptions de travaux sylvicoles. Les obligations varient dans le temps en fonction du type de traitement sylvicole réalisé ainsi que de la date du traitement.

Ainsi, l'Agence a approuvé une liste de 23 vendeurs qui ont été libérés de toutes obligations relatives à la protection des investissements sylvicoles suite à la vente de leur propriété forestière.



11.4 Bureau d'enregistrement des producteurs forestiers

Au cours de l'année 2023-2024, le Bureau d'enregistrement de la Chaudière a analysé 1 407 dossiers de producteurs forestiers, comparativement à 1 277 dossiers pour la même période l'année précédente. Parmi les dossiers traités, il y a 317 nouveaux propriétaires qui se sont enregistrés au registre des producteurs forestiers, soit avec un plan d'aménagement forestier transféré par l'ancien propriétaire (70) ou avec un nouveau plan (247).

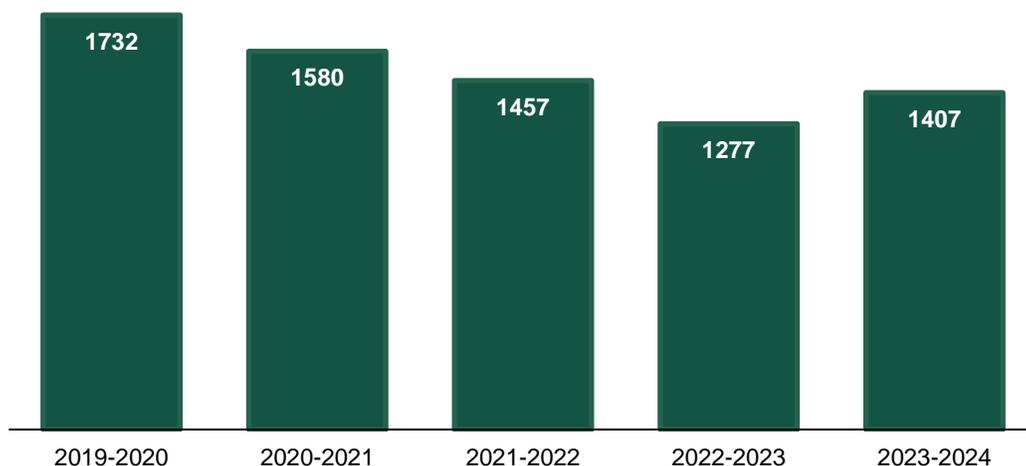


Figure 9. Nombre de dossiers de producteurs forestiers traités au Bureau d'enregistrement de la Chaudière par année financière

Tableau 12. Activités détaillées du bureau d'enregistrement en 2023-2024

Type d'enregistrement	Nombre de dossiers
Mise à jour du certificat (Vente)	28
Nouveau propriétaire avec PAF transféré	70
Ajout de lot avec nouveau PAF	75
Ajout de lot et mise à jour du lot	2
Ajout de lot avec PAF transféré	40
Renouvellement de certificat et de PAF	323
Renouvellement de PAF	54
Renouvellement de certificat	512
Modification de PAF	16
Modification du certificat	33
Demande de duplicata	7
Nouveau propriétaire	247
Total	1 407

Au 31 mars 2024, on comptait 4 373 propriétaires de lots boisés ayant le statut de producteur forestier reconnu sur le territoire de l'Agence, tandis qu'il y a 5 775 dossiers actifs au registre des producteurs forestiers pour le Bureau d'enregistrement de la Chaudière. On observe une légère augmentation par rapport à l'an dernier du côté du territoire de l'Agence alors qu'au Bureau d'enregistrement, c'est stable.

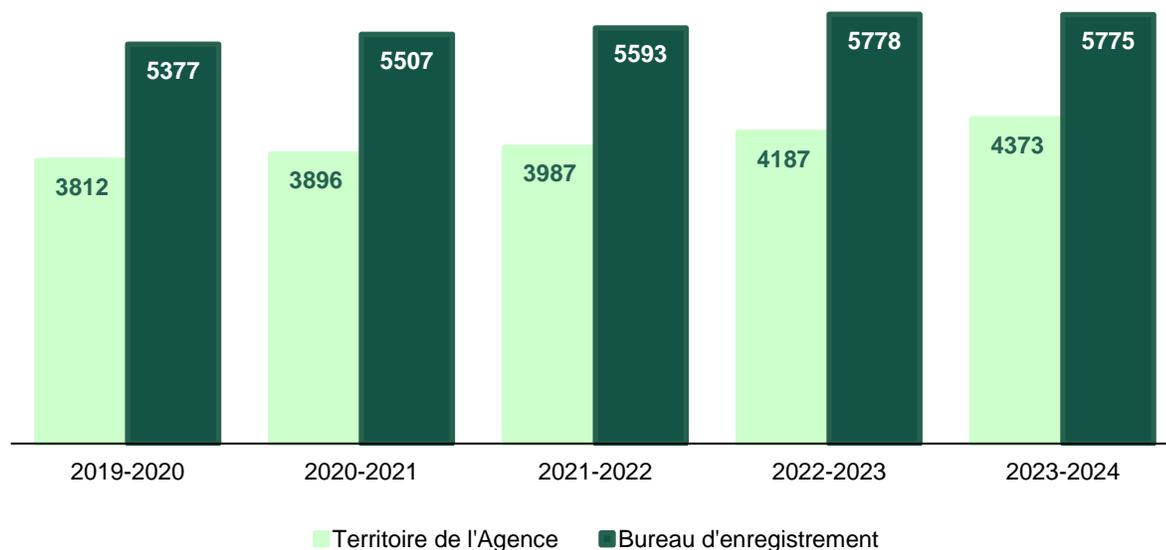


Figure 10. Nombre de producteurs forestiers inscrits sur le territoire de l'Agence et au Bureau d'enregistrement de la Chaudière au 31 mars par année financière

ÉTATS FINANCIERS

**Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière**

**États financiers
au 31 mars 2024**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 15
Annexes	16 - 17

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
375, rue Labbé
Thetford Mines (Québec)
G6G 1Z4

T 418 335-7511

Aux administrateurs de
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (ci-après l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de contributions de l'industrie et autres contributions dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions de l'industrie et autres contributions, de l'insuffisance des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 mars 2024 et 2023 et de l'actif net aux 1er avril 2023 et 2022 et aux 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A127311

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Thetford Mines
Le 19 juin 2024

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A127311

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	2 829 835	2 376 951
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts – soutien additionnel	1 066 000	910 000
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts – Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	95 053	119 593
Environnement et Changement climatique Canada	6 750	
Fondation de la faune du Québec	14 857	9 246
Cotisations des membres	1 250	1 150
Location à titre gratuit	19 865	19 865
Contributions de l'industrie	673 163	735 739
Autres contributions	50 293	11 812
Remboursement de travaux détruits	19 658	29 698
Services conseils	16 625	18 383
Revenus d'enregistrement de producteurs	32 337	37 863
Autres revenus divers	6 070	9 209
Pénalité vérification opérationnelle	364	248
Intérêts sur les placements évalués au coût après amortissement	35 923	39 107
	<u>4 868 043</u>	<u>4 318 864</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	396 491	321 671
Travaux – programmes d'aide	4 500 898	3 884 003
Matériels – terrain	4 431	806
Contrats de service	20 315	18 832
Travaux techniques (SIGGA)	3 168	6 773
Frais de représentation et de déplacement	6 632	7 426
Formation	980	1 417
Assurances	8 071	7 497
Charges locatives	24 415	24 114
Fournitures et frais de bureau	12 452	12 259
Télécommunications	7 048	6 700
Frais divers	1 106	594
Honoraires professionnels	78 161	55 809
Informatique	6 872	7 562
Frais d'acquisition de données		2 634
Frais bancaires	433	445
Amortissement des immobilisations corporelles	6 894	3 852
	<u>5 078 367</u>	<u>4 362 394</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(210 324)</u>	<u>(43 530)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	653 380	696 910
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(210 324)	(43 530)
Solde à la fin	<u>443 056</u>	<u>653 380</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(210 324)	(43 530)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 894	3 852
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts – soutien additionnel	(1 066 000)	(910 000)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients	(22 308)	9 486
Intérêts courus	5 710	6 897
Taxes à la consommation à recevoir	(2 277)	(1 776)
Comptes clients – industries forestières	17 300	(18 123)
Apports à recevoir	2 764	108 818
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	267 296	(113 799)
Apports reportés	(60 989)	9 146
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(1 061 934)</u>	<u>(949 029)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des dépôts à terme	1 705 936	1 800 235
Immobilisations corporelles	(9 710)	(3 117)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>1 696 226</u>	<u>1 797 118</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Autres apports reportés et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 066 000)	(910 000)
Diminution nette de l'encaisse	(431 708)	(61 911)
Encaisse au début	<u>855 906</u>	<u>917 817</u>
Encaisse à la fin	<u>424 198</u>	<u>855 906</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Situation financière

au 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	424 198	855 906
Dépôts à terme, 1,2 %	468 000	639 935
Intérêts courus	5 616	11 326
Comptes clients	25 607	3 299
Comptes clients – industries forestières (note 5)	107 865	125 165
Apports à recevoir	7 473	10 237
Taxes à la consommation à recevoir	7 202	4 925
	<u>1 045 961</u>	1 650 793
Long terme		
Dépôts à terme, 1,2 %		468 000
Immobilisations corporelles (note 6)	33 168	30 353
	<u>1 079 129</u>	<u>2 149 146</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	619 542	352 246
Apports reportés (note 8)	16 531	77 520
Autres apports reportés		598 000
	<u>636 073</u>	1 027 766
Long terme		
Autres apports reportés		468 000
	<u>636 073</u>	<u>1 495 766</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	33 168	30 353
Non affecté	358 804	560 698
Affecté aux projets futurs (note 3)	51 084	62 329
	<u>443 056</u>	653 380
	<u>1 079 129</u>	<u>2 149 146</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

Contributions de l'industrie, revenus d'enregistrement de producteurs et autres produits

Les contributions de l'industrie, les revenus d'enregistrement de producteurs et les autres produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts et sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 20 %.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS FUTURS

L'organisme, à la suite d'une résolution du conseil d'administration prise en 2018, a décidé de réserver une partie de son actif net non affecté afin de prévoir des déboursés dans le projet Mobilisation des bois au montant de 60 000 \$. Aucun montant n'a été utilisé en 2024 (28 795 \$ de 2019 à 2023). Le solde en date du 31 mars 2024 totalise 31 205 \$.

De plus, l'organisme, à la suite d'une résolution du conseil d'administration prise en 2018, a décidé de réserver une partie de son actif net non affecté pour l'activité d'enregistrement de producteurs au montant de 29 101 \$, dont 11 245 \$ a été utilisé en 2024 (2 023 \$ ajouté de 2019 à 2023). Ce montant représente la somme des excédents (insuffisance) des produits sur les charges pour l'activité d'enregistrement de producteurs depuis le 1er avril 2009. Le solde en date du 31 mars 2024 totalise 19 879 \$.

4 - SERVICES À TITRE GRATUIT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat venant à échéance en décembre 2024, à louer les locaux de la MRC des Appalaches. Cette location est faite à titre gratuit. Ainsi, au cours de l'exercice, les éléments suivants ont été inscrits aux livres de l'organisme :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Apports		
MRC des Appalaches	<u>19 865</u>	<u>19 865</u>
Charges		
Charges locatives	<u>19 865</u>	<u>19 865</u>

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

5 - COMPTES CLIENTS – INDUSTRIES FORESTIÈRES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits Forestiers Arbec inc.	1 233	404
Les Produits Forestiers D&G ltée	231	6 355
Stella-Jones inc.		47
Scierie Ste-Thècle inc.		1 435
Domtar inc.	3 705	5 855
Mobilier Rustique (Beauce) inc.	22 419	26 636
Multibois F.L. inc.	36	37
Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.	16 638	5 335
Clermond Hamel ltée	8 848	13 543
Les Bois Poulin inc.	602	465
Carrier & Bégin inc.	28 777	31 450
La Menuiserie d'East Angus inc.	108	
Scierie Clifton inc.	17	
Les Industries Picard & Poulin inc.	2 767	1 943
Scierie Lapointe & Roy ltée	834	1 730
Fontaine inc.	366	2 694
Vexco inc.	40	20
Bois Hunting inc.		376
Bois Daaquam inc.	1 228	1 787
Blanchette et Blanchette inc.	278	1 174
Le spécialiste du bardeau de cèdre inc.	4 283	2 614
Entreprise Forestière Lambert inc.	1 943	184
René Bernard inc.	1 035	2 386
Bois LIB inc.	12 425	18 695
Groupe NBG inc.	52	
	<u>107 865</u>	<u>125 165</u>

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Équipement informatique	82 131	56 356	25 775
Mobilier et agencements	39 626	32 233	7 393
	<u>121 757</u>	<u>88 589</u>	<u>33 168</u>
	<u>2023</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Équipement informatique	77 429	50 501	26 928
Mobilier et agencements	34 969	31 544	3 425
	<u>112 398</u>	<u>82 045</u>	<u>30 353</u>

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	565 529	328 072
Retenues à la source à payer	39 892	12 625
Vacances à payer	14 121	11 549
	<u>619 542</u>	<u>352 246</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 36 168 \$ au 31 mars 2024 (8 921 \$ au 31 mars 2023).

8 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Développement, mise à jour et mise en œuvre d'une démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois		
Solde au début	12 216	15 000
Montant constaté aux résultats	<u>(2 358)</u>	<u>(2 784)</u>
Solde à la fin	9 858	12 216
Programme 2G de plants – 2021		
Solde au début	49 595	50 374
Montant constaté aux résultats	<u>(42 922)</u>	<u>(779)</u>
Solde à la fin	6 673	49 595
Réalisation du projet visant à déterminer la possibilité de récolte forestière du territoire et à développer un outil d'aide à la mobilisation des bois		
Solde au début	5 575	
Montant accordé au cours de l'exercice		26 875
Montant constaté aux résultats	<u>(5 575)</u>	<u>(21 300)</u>
Solde à la fin	-	5 575
Support et encadrement pour l'application des modalités du plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce – phase 1		
Solde au début	10 134	
Montant accordé au cours de l'exercice	723	16 380
Montant constaté aux résultats	<u>(10 857)</u>	<u>(6 246)</u>
Solde à la fin	-	10 134
	<u>16 531</u>	<u>77 520</u>

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

9 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR UN ADMINISTRATEUR

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Contributions de l'industrie	87 702	60 989

Ces transactions ont été effectuées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, les comptes clients – industries forestières et les apports à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement, d'investissement et de financement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et aux passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Les montants des projets suivants sont inclus dans l'état des résultats :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
		ANNEXE A
		<u>2023</u>
		\$
PROGRAMME 2G DE PLANTS – 2021		
Produits		
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	42 922	779
Charges		
Travaux – programme d'aide	42 922	779
	-	-
	<u> </u>	<u> </u>
		ANNEXE B
		<u>2023</u>
		\$
REVENUS D'ENREGISTREMENT DE PRODUCTEURS		
Produits		
Revenus d'enregistrement de producteurs	32 337	37 863
Charges		
Salaires et charges sociales	38 306	36 972
Frais de représentation et de déplacement	125	107
Assurances	167	158
Charges locatives	682	637
Fournitures et frais de bureau	2 911	2 911
Télécommunications	1 107	893
Honoraires professionnels	284	
	<u>43 582</u>	<u>41 678</u>
	<u>(11 245)</u>	<u>(3 815)</u>

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	ANNEXE C	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC		
Produits		
Fondation de la faune du Québec	14 857	9 246
Autres revenus divers		1 288
	<u>14 857</u>	<u>10 534</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	23 643	7 872
Travaux – programme d'aide	3 086	1 556
Frais de représentation et de déplacement	584	525
Fournitures et frais de bureau		1 610
Honoraires professionnels		4 278
	<u>27 313</u>	<u>15 841</u>
	<u>(12 456)</u>	<u>(5 307)</u>
		ANNEXE D
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS		
– SOUTIEN ADDITIONNEL		
Produits		
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts – soutien additionnel	1 066 000	910 000
Intérêts sur les placements évalués au coût après amortissement	11 206	16 903
	<u>1 077 206</u>	<u>926 903</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	6 757	10 819
Travaux – programme d'aide	1 067 089	865 805
Frais de représentation et de déplacement		388
Fournitures et frais de bureau		36
	<u>1 073 846</u>	<u>877 048</u>
	<u>3 360</u>	<u>49 855</u>



**Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière**

Édifice Appalaches, 3^e étage
233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2
(418) 335-1112
agencech@arfpc.ca | www.arfpc.ca